

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

R E C E P I S S E D E D E P O T

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

NORD AUDIT EXCO

194 RTE NLE

59800 LILLE

V/REF :
N/REF : 99 B 96 / A-605

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BETHUNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 05/03/2002, SOUS LE NUMERO A-605.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08/10/2001

... CONCERNANT LA SOCIETE
RACING CLUB DE LENS
SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE
STADE BOLLAERT
AVENUE ALFRED MAES
62300 LENS

R.C.S BETHUNE B 335 259 290 (99 B 96)

LE GREFFIER

A605

RACING CLUB DE LENS

Société anonyme sportive professionnelle
Au capital de 5 154 500 euros
Siège social : Stade Bollaert – Avenue Alfred Maës
62300 LENS

-:-:-

335 259 990 R.C.S. BETHUNE TGI

-:-:-

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2001

..... **QUATRIEME RESOLUTION**

Sur la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil désigne :

Monsieur Serge DORE

demeurant 38, rue Casimir Beugnet – 62580 GIVENCHY EN GOHELLE

comme Directeur Général Délégué.

Monsieur DORE exercera les fonctions de Directeur Général Délégué tant que Monsieur Gervais MARTEL exercera celles de Président. S'il est administrateur, elles cesseront en même temps que son mandat d'administrateur. Si le mandat de Monsieur MARTEL venait à cesser, Monsieur DORE resterait Directeur Général Délégué jusqu'à la nomination du nouveau Président, à moins que le Conseil ne décide la cessation immédiate de ses fonctions ou au contraire leur continuation sur la proposition du nouveau Président.

En accord avec le Président, le Conseil décide qu'en sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Serge DORE disposera des mêmes pouvoirs que le Président tant sur le plan interne que vis-à-vis des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....
Pour extrait certifié conforme
Le Président Directeur Général
Gervais MARTEL

